

# Flash info Régional

## Dispositif d'aide à l'émergence ESS

### CONTACTS :

#### Nord Actif

Lucie Remoué  
03 20 74 72 86

[l.remoue@nordactif.org](mailto:l.remoue@nordactif.org)  
[www.nordactif.org](http://www.nordactif.org)

#### Pas de Calais Actif

Benoit Bara  
03 21 42 68 44

[benoit.bara@pasdecalaisactif.org](mailto:benoit.bara@pasdecalaisactif.org)  
<http://www.pasdecalaisactif.org>

### Quatre projets ont d'ores et déjà été financés lors du premier comité qui s'est réuni le 17/04/2013 !

#### Ses objectifs :

- Permettre à une entreprise sociale et solidaire de conduire dans les meilleures conditions l'élaboration et l'expérimentation de la création d'une nouvelle activité économique potentiellement créatrice d'emplois.
- Permettre aux porteurs d'acquérir et de mobiliser les ressources techniques et la méthodologie nécessaire pour monter un projet économiquement viable.

#### Qui peut bénéficier du dispositif :

Toutes les structures relevant du champ de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, SIAE, entreprises bénéficiant de l'agrément Entreprise Solidaire) en phase de création ou de développement qui souhaite élaborer et expérimenter un projet de création d'une nouvelle activité économique potentiellement créatrice d'emploi, pendant une période de 6 à 12 mois.

Le bénéficiaire devra à minima justifier de la création d'un emploi à mi-temps de la personne dédiée au projet, soit :

- La création ex nihilo d'un emploi (en CDD ou CDI)
- La transformation en CDI d'un contrat à durée déterminée existant au sein de la structure
- La consolidation d'un emploi à temps partiel en temps plein

#### Les caractéristiques du financement :

Il s'agit d'une subvention à hauteur maximum de **15 000 €** par projet et/ou **80% du budget** du projet (salaires, achat, fonctionnement, ...)

#### La procédure :

- Le dossier de demande sera disponible prochainement sur le site Internet de Nord Actif et Pas de Calais Actif. Il vous sera également adressé sur simple demande par téléphone ou par mail. Une fois complété, il est à renvoyer à Nord Actif ou Pas de Calais Actif selon l'adresse du siège de la structure demandeuse.
- L'opérateur prend contact avec la structure et convient d'un premier rendez-vous.
- Une analyse du dossier est ensuite réalisée et présentée à un comité d'engagement

#### Le calendrier :

Les deux prochains comités d'engagement se tiendront :

- 20 juin 2013 (date limite de dépôt des dossiers fixée au lundi 03 juin)
- 26 septembre 2013 (date limite de dépôt des dossiers fixée au lundi 09 septembre)